

Compte-rendu du Conseil municipal du 27 janvier 2020 - 20h00

PRESENTS : ACHIN Richard, AYE Marielle, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GALLAND René, GERVASI Renée, GRAS Julien, MAGNAN Richard, MOYNIER Hervé, NOUGUIER Joël, NOUGUIER Romain, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain, ROCHAS Bruno, TEMPIER Nicolas

ABSENTS : ATHENOUX David, AUBERT Sylvain (pouvoir à Nicolas TEMPIER), BLACHE Max, GAUTHIER Sylvette (pouvoir à Richard ACHIN), MANUEL Agnès (pouvoir à Daniel BARBAN), MARTIN Virginie, MOYNIER Pascal, RATTE Christine, ROUX Philippe.

Secrétaire de séance : Renée GERVASI

➤ Dépenses d'investissement/Ouverture de crédits

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1

- Modifié par [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(V\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Monsieur le Maire propose donc d'engager les dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2020 et dans la limite de 25 % des crédits d'investissements inscrits au budget 2019.

Budget commune : montant budgétisé en dépenses d'investissement en 2019 (hors chapitre 16) : 1 054 844.39 €

Monsieur le Maire propose d'affecter 62 217 € aux programmes suivants :

- Opération 502 : Acquisition maison Blanc chapitre 21 : 27 000 €
- Opération 203 : Panneaux SIL chapitre 21 : 6 000 €
- Opération 102 : Acquisition matériel pour service technique chapitre 21 : 21 017 €
- Opération 300 : Elaboration du PLU (Parution) chapitre 20 : 900 €
- Opération 101 : Matériel divers (logiciel JVS Mairistem) chapitre 20 : 3 300 €
- Opération 101 : Matériel divers chapitre 21 : 3 000 €
- Opération 208 : Réhabilitation cantine chapitre 21 : 1 000 €

Budget Eau et assainissement : montant budgétisé en dépenses d'investissement en 2019 (hors chapitre 16) : 1 259 606.00 €

Monsieur le Maire propose d'affecter 1 000 € aux programmes suivants :

- Opération 101 : Réseau d'eau Les Lantelmes chapitre 21 : 1000 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager les dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2020, dans les conditions exposées ci-dessus.

➤ **Délibération pour l'acquisition de la propriété de Monsieur WIEROWICZ Paul à Chauffayer**

Monsieur le Maire revient sur l'acquisition de la maison de Monsieur WIEROWICZ Paul, située sis à Chauffayer, quartier derrière la serre - 05800 Aubessagne, pour laquelle une délibération a été prise en date du 24 juillet 2018.

Il explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir la propriété entière, à savoir la parcelle D 513, sur laquelle se trouve la maison mais aussi les parcelles D 511 et D 509, attenantes.

Il explique également qu'un accord a été trouvé avec Mr WIEROWICZ Paul pour l'acquisition de l'ensemble de la propriété pour un montant total de 25 000.00 € et pour la prise en charge de l'ensemble des frais afférents à cette acquisition par la commune.

Monsieur le Maire propose que le dossier soit géré par Maître Sylvie SELLENS, notaire à Corps. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité accepte d'acquérir l'ensemble de la propriété de Monsieur WIEROWICZ Paul.

➤ **Délibération pour l'acquisition d'une mini pelle d'occasion et de rampes de chargement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Denis PRAT a été chargé de

trouver une mini pelle d'occasion.

Il présente le devis d'une mini pelle d'occasion, disponible chez GAP MATERIELS et correspondant aux caractéristiques recherchées, pour un montant total de 17 514.00 € HT.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'acquisition de cette mini pelle d'occasion avec des rampes de chargement pour permettre de la déplacer.

➤ **Délibération pour la reliure des registres – choix du devis**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal différents devis reçus pour la reliure des registres de la commune.

Il explique que les registres d'état civil, de délibérations et d'arrêtés sont des documents uniques dont la reliure est obligatoire, elle concourt à leur préservation.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir :

Amandine VERDANT, ATELIER DE RELIURE pour un montant de 2 091.00 €

Donne pouvoir à M. le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

➤ **Questions diverses**

- ✓ Choix des rideaux de l'école

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour le changement des rideaux de l'école.

Le Conseil Municipal souhaite que les devis soient reformulés avec les mêmes prestations avant d'arrêter son choix.

- ✓ Point PLU

Monsieur le Maire fait le point sur le PLU et présente notamment, les réponses proposées suite à la fin de l'enquête publique.

Il rappelle que le dossier PLU est disponible et consultable en mairie.

- ✓ Départ à la retraite d'un agent

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent de la commune a fait sa demande de départ à la retraite pour le 1^{er} juillet 2020.

- ✓ Tour de France – 30/06/2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le 107^{ème} Tour de France cycliste traversera notre commune à l'occasion de la 4^{ème} étape, le mardi 30 juin 2020.

Il présente le détail de l'étape avec les horaires de passage et propose que le conseil municipal réfléchisse aux animations à mettre en place pour l'occasion.

La secrétaire de séance,

Le Maire,
Richard ACHIN

